

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement						
	1. Intitulé du projet							
Commune de GROZON Construction d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux								
2. Iden	tification du maître d'ouvrage ou du pétition	nalre						
2.1 Personne physique		可以的基本企业的						
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	Mairie de Grozon							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Le Maire							
RCS / SIRET 213 902 638	Forme juridique	e						
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1						
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea	3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet							
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard de	es seuils et critères de la rubrique						
A SAN SAN SAN SAN SAN SAN SAN SAN SAN SA	Création de 4800ml de réseau de co usées	ollecte et de transit des eaux						
N° 7 Création d'un pont cadre en traversée de la Grozonne								

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit :

- la création du réseau de collecte et de transfert des eaux usées
- la création de la station d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux d'une capacité nominale de 420EH complétée d'une zone de rejet végétalisée

4.2 Objectifs du projet

- Mise en conformité du système d'assainissement
- Maîtrise des rejets
- Amélioration de la qualité du cours d'eau

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réseaux

- Réalisation des travaux par terrassement
- Méthodologie d'exécution des travaux conformes aux règles de l'art

Cas particulier: Traversée de cours d'eau

- -Travaux réalisés depuis les berges (aucun passage d'engins dans le lit du cours d'eau)
- Dérivation temporaire du cours d'eau avec pompage et mise en place de barrages filtrants (type botte de paille + bidim)
 - Afin de limiter le risque de rejets de fines au milieu, les travaux seront réalisés par temps sec
- Extraction des matériaux du lit du cours d'eau et remise en place sans apports de matériaux extérieurs (si toutefois cet apport s'avérait nécessaire, matériaux de même qualité granulo, nature, ...)
 - Aucune modification du profil en long et en travers du cours d'eau

Pont cadre

- Ouvrage préfabriqué (H = 2.5m; Largeur = 5m; Longueur = 8m) dimensions équivalentes à celles observées entre les hauts de talus de part et d'autre du cours d'eau
 - Réalisation des travaux dans les mêmes conditions que les traversées de cours d'eau
 - Continuité écologique sous le pont cadre assurée (profils en long et en travers pas modifiés)
- Radier de l'ouvrage implanté conformément aux prescriptions de l'article 6 de l'arrêté du 28/11/2007 (30 cm audessous du fond du cours d'eau avec remise en place du substrat)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Réseaux

- Inspections et curage si nécessaire
- Evacuation des déchets vers les filières agréées

	rattve(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? ve de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x)
Déclaration au titre de la loi sur l * rub 2.1.1.0 - 2° * rub 3.1.5.0 - 2°	'eau
	all and adding a farmy lake ask compli
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure Déclaration au titre de la loi sur l	
	jet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées
	s caractéristiques Valeur
Longueur du réseau	4 800 ml
Longueur du pont	8 ml
4.6 Localisation du projet	
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹ Long°¹" Lat°¹"
Commune de Grozon * Rue de Chezelay * Rue de Chanseau * Rue du chateau-maillot * Rue des salines * Rue des platrières * Grande Rue * Route de Montholier * Route d'Abergement Le Petit	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Point de départ : Long. 5 ° 41 '39.2" E Lat. 46 ° 53 '14.4" N Point d'arrivée : Long. 5 ° 41 '50.1" E Lat. 46 ° 53 '30.3" N Communes traversées : Commune de GROZON
	me de travaux ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée										
5.1 Occupation des sois Quel est l'usage actuel des so	ols sur l	le lieu d	le votre projet ?							
Voirie principalement (réseaux) Parcelle agricole (Station d'épuration)										
			banisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	✓ Non						
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à									
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation	Non 🗌						
5.2 Enjeux environnementaux	, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles s	ur le site internet						
100000101000000000000000000000000000000	ACCUPANT DATE	-								
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?							
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?							
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui		Lequel/Laquelle ?							
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui		Lequel/Laquelle ?							
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?			Lequel/Laquelle ?							

• • •

• • •

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		~	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	V		n°39263 Foret humide de bois tendre - Aulnaie / Frênaie (uniquement pour le pont)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou		V	
dans un site ou sur des sols pollués?		V	
dans une zone de répartition des eaux ?		~	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		V	
dans un site inscrit ou classé?		~	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	~		à proximité des sites: * FR4331321 - Reculée des planches Près d'Arbois * FR4312008 - Bresse jurassienne
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		V	

.

. .

.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		~	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		~	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	~		négligeable - remise en forme du terrain
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		•	
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		~	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		~	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Rejet des eaux traitées à la Grozonne
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Cf tableau annexe - impact de la station en situation critique
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		V	

٠

.

.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le projet fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat au titre des articles L214-1 à 214-6
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le projet fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement (rubriques 2.1.1.0-2° et 3.1.5.0-2°). L'impact du projet sur le milieu naturel est très faible et toutes les dispositions sont prises pour
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le projet fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement (rubriques 2.1.1.0-2° et 3.1.5.0-2°). L'impact du projet sur le milieu naturel est très faible et toutes les dispositions sont prises pour limiter les risques durant le chantier. L'analyse des risques du projet et les demandes de prescriptions liés aux rubriques n°7 et n°32 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement peuvent être intégrées à l'instruction en
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le projet fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement (rubriques 2.1.1.0-2° et 3.1.5.0-2°). L'impact du projet sur le milieu naturel est très faible et toutes les dispositions sont prises pour limiter les risques durant le chantier. L'analyse des risques du projet et les demandes de prescriptions liés aux rubriques n°7 et n°32 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement peuvent être intégrées à l'instruction en
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le projet fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement (rubriques 2.1.1.0-2° et 3.1.5.0-2°). L'impact du projet sur le milieu naturel est très faible et toutes les dispositions sont prises pour limiter les risques durant le chantier. L'analyse des risques du projet et les demandes de prescriptions liés aux rubriques n°7 et n°32 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement peuvent être intégrées à l'instruction en

.

		8. Annexes							
8	.1 Annexe	s obligatoires							
		Objet							
1	L'annexe	e n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	V						
2		de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir s cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	V						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;								
4		du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	V						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords au projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;								
8.	2 Autres a	innexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
		mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le quelles elles se rattachent	15						
		Objet							
- t	ableau d	d'impact des rejets sur le milieu naturel (6.1 Pollutions)							
		9. Engagement et signature							
Je	certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
	Fait à	GROZON le. 16 mars 2016							
S	ignature	A LURAN							
			000000						

COMMUNE DE GROZON CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET D'UNE STATION D'EPURATION

ANNEXE CERFA 147347*02 INCIDENCES SUR LA QUALITE DES EAUX / CALCUL DES CHARGES ADMISSIBLES

I. PERFORMANCES

Les performances épuratoires attendues pour cette station sont :

Paramètres	Concentration	Rendement
DBO₅	30 mg/l	92%
DCO	120 mg/l	85%
MES	40 mg/l	93%
NTK	15 mg/l	85%

II. IMPACT SUR LA QUALITE DES EAUX

Pour considérer l'impact de la station, nous considérons une situation critique ; à savoir une période d'étiage sans considérer l'impact de la zone de rejets végétalisée.

Sur la base de ces hypothèses et des résultats de mesures, l'impact sur le milieu est le suivant :

) p = 11.10 = 0 = 0 t = 10.								
	Flux Amont Rejet (kg/j)	Concentration Amont Rejet*1 (mg/l)	Objectif Bonne Qualité (kg/j)	Objectif Bonne Qualité (mg/l)	Flux admissible (kg/j)	Flux sortie STEP (kg/j)	Concentration sortie STEP (mg/l)	Flux aval immédiat rejet (kg/j)	Concentration aval immédiat rejet (mg/l)	
DBO5	0,47	0,60	4,67	6	4,20	1,89	30,00	2,36	3,03	
DCO	15,55	20,00	23,33	30	7,78	7,56	120,00	23,11	29,72	
MES	6,69	8,60	19,44	25	12,75	2,49	39,60	9,18	11,81	
NTK	0,39	0,50	1,56	2	1,17	0,95	15,00	1,33	1,72	
Pt	0,05	0,06	0,16	0,2	0,11	0,55	8,67	0,59	0,76	

III. TRAITEMENT DU PHOSPHORE

La création d'une zone de rejet végétalisée de type noue n'a pas pour objectif de <u>traiter</u> le phosphore. En revanche, et comme nous vous l'indiquions, cette ZRV permettra de réduire l'impact du rejet sur le cours d'eau voire supprimer le rejet en période d'étiage (infiltration).

Le volume des noues permettra de stocker 120m³ soit l'équivalent de du volume d'eaux usées rejetées en 2 jours à la capacité nominale de la station.

Les noues seront plantées de plantes hélophytes de type Baldingère, Iris des marais, Jonc,...

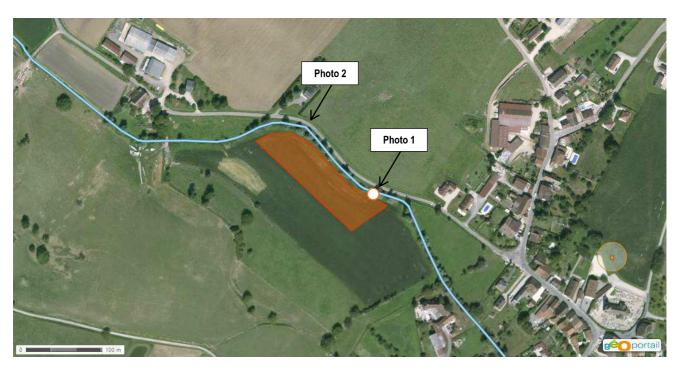
La collectivité propose de suivre la qualité du cours d'eau en amont et en aval de la station en période d'étiage selon un planning que vous définiriez. Si les résultats ne s'avéraient pas concluants, la collectivité s'engage à mettre en place un dispositif de traitement du phosphore par injection de chlorure ferrique. Le projet prévoit d'ores et déjà l'implantation d'un tel dispositif afin de rendre plus aisé sa mise place si elle s'avérait nécessaire.

BET CIERA 1

COMMUNE DE GROZON CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET D'UNE STATION D'EPURATION

ANNEXE CERFA 147347*02 PHOTOGRAPHIES ZONE D'IMPLANTATION

Vue aérienne avec localisation des prises de vues



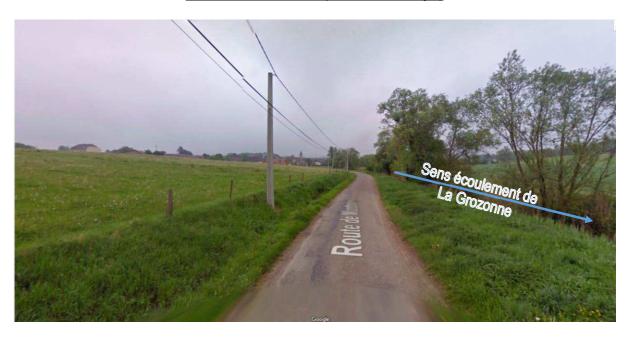
Implantation pont cadre
Enceinte de la station d'épuration

Photo 1 – au droit de l'implantation du futur pont cadre (juin 2015)

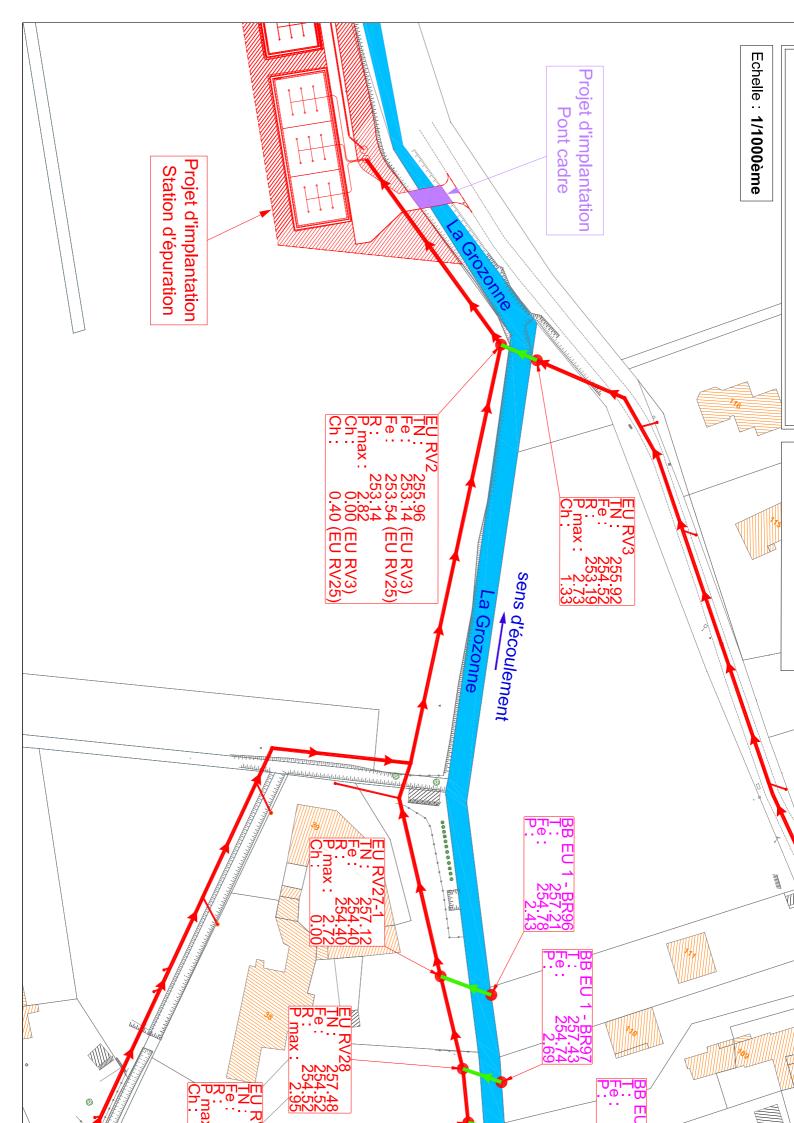


BET CIERA 1

Photo 2 – vue lointaine (avril 2011 - Google)



BET CIERA 2







COMMUNE DE GROZON



Construction d'un réseau d'assainissement et d'une station de traitement des eaux usées

Projet

COUPES NOUE D'INFILTRATION ET PONT CADRE

Réf. du plan

Indice

Numéro d'Affaire: A39.36

Echelle: 1/100ème

Phase: PRO

nom du fichier:

 $\verb|\SERVEUR| DONNEES | BUREAU | GROZON_EU_A.39.36 | PRO | P-GRAHIQUE | PRO 04.12.DWG | DONNEES | DONNEES$



11, Chemin des Mathieux 01320 VILLETTE SUR AIN Tél : 04.74.36.93.08 - Fax : 04.74.34.09.47

Email : contact@betciera.fr

INDICE	OBJET DE L'INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR
01	CREATION	12/2015	S.LAYRE	F.LAYRE





COMMUNE DE GROZON



Construction d'un réseau d'assainissement et d'une station de traitement des eaux usées

Projet

VUE EN PLAN STATION D'EPURATION

Réf. du plan

03

Indice

Numéro d'Affaire: A39.36

Echelle: 1/200ème

Phase: PRO

nom du fichier:

\\SERVEUR\DONNEES\BUREAU\GROZON_EU_A.39.36\PRO\P-GRAHIQUE\PRO 04.12.DWG



11, Chemin des Mathieux 01320 VILLETTE SUR AIN Tél: 04.74.36.93.08 - Fax: 04.74.34.09.47 Email: contact@betciera.fr

INDICE	OBJET DE L'INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR
01	CREATION	07/2015	S.LAYRE	F.LAYRE





COMMUNE DE GROZON



Construction d'un réseau d'assainissement et d'une station de traitement des eaux usées

Projet

VUE EN PLAN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - Planche n°1 et n°2 -

Réf. du plan

Indice

Numéro d'Affaire: A39.36

Echelle: 1/500ème

Phase: PRO

nom du fichier:

\\SERVEUR\DONNEES\BUREAU\GROZON_EU_A.39.36\PRO\PRO\PRO 16.07.DWG

02

01



11, Chemin des Mathieux 01320 VILLETTE SUR AIN Tél: 04.74.36.93.08 - Fax: 04.74.34.09.47 Email: contact@betciera.fr

INDICE OBJET DE L'INDICE DATE DESSINE PAR VERIFIE PAR	
01 CREATION 07/2015 S.LAYRE F.LAYRE	

כיוופנו מכיוויון אי מודי בפכממי מיפישוווים ביוויבור כיני מיוויבי פיניוייון מכי traitement des eaux usées

Projet

PLAN DE SITUATION

Numéro d'Affaire A39.36

Réf. du plan

Indice

2

Echelle: 1/27000ème

PRO

Phase:

\\SERVEUR\DONNEES\BUREAU\GROZON_EU_A.39.36\PRO\PRO\PRO\PRO 16.07.DWG nom du fichier



11, Chemin des Mathieux 01320 VILLETTE SUR AIN Tél : 04.74.36.93.08 - Fax : 04.74.34.09.47

Email: contact@betclera.fr

01	INDICE
CREATION	OBJET DE L'INDICE
07/2015 S.LAYRE	DATE
S.LAYRE	DESSINE PAR
F.LAYRE	VERIFIE PAR

